

Compte-rendu définitif du Conseil d'établissement n°2 du jeudi 12 novembre 2020

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte en visioconférence à 18h05.

M. Doyhambehere est secrétaire de séance

V. Aimé est secrétaire adjoint

Les deux représentantes du primaire donnent leur accord pour que, dans le compte-rendu, elles soient désignées comme 'la représentante de la liste SNUipp Tozen' et 'la représentante de la liste sans étiquette'.

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Pour information, le proviseur fait un point sur les effectifs d'élèves :

23 élèves sont arrivés au primaire depuis septembre, et 15 arriveront dans les prochaines semaines.

20 élèves sont arrivés au secondaire depuis septembre, et 15 arriveront dans les prochaines semaines.

La baisse d'effectifs constatée à la rentrée est donc en passe d'être effacée, ce qui est une bonne nouvelle pour l'établissement même si ces arrivées perlées peuvent être difficiles à gérer pour les professeurs.

Un point supplémentaire a été ajouté (avec envoi par mail le 6 novembre) portant sur la validation des conclusions du groupe de suivi du protocole sanitaire.

La représentante de la liste SNUipp Tozen demande que la carte des emplois du primaire soit rediscutée : le proviseur répond que c'est prévu.

17 votants Abst : 0 Contre : 0 Pour : 17

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. Gay, représentant des parents, se connecte à ce moment-là : le CE compte désormais 18 votants.

1.2. Adoption du PV du CE du 1^{er} octobre 2020

La représentante de la liste SNUipp Tozen demande que soit ajouté un erratum sur la carte des emplois du primaire, qui mentionnait à tort le départ en retraite de 2 professeurs des écoles. Le proviseur propose d'insérer la mention : 'Ce point sera de nouveau abordé dans le CE du 12 novembre 2020, suite à des informations différentes de ce qui a été annoncé.'

18 votants Abst : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement

La proposition d'ajout concernant les modalités de réunion du CE cette année fait l'objet de discussions : les représentants du secondaire souhaitent que la formulation soit plus souple. La représentante de la liste SNUipp Tozen juge dommageable que l'on ne puisse pas se retrouver en présentiel, alors qu'on peut aller à l'ambassade pour une réunion. Les représentants du secondaire appellent à distinguer le CE des autres réunions : au vu de son importance, si les conditions sanitaires le permettent un retour en présentiel serait une bonne chose.

Pour les représentants des parents, au vu des expériences de l'an dernier le CE peut se tenir en visioconférence sans dommage majeur ; l'idéal serait de pouvoir se retrouver, mais l'évolution des chiffres n'est pas encourageante et la visioconférence est donc un moindre mal ; dans le contexte actuel, ce retour en présentiel ne leur paraît pas à l'ordre du jour.

La Conseillère consulaire E. Inuzuka évoque la solution hybride appliquée au LFI Kyoto. La représentante de la liste sans étiquette au primaire juge ce mode hybride plus compliqué à gérer, d'après les retours. Le Conseiller consulaire F. Roussel admet que nous sommes tous débutants dans ce mode mais que ce serait une bonne idée de gagner en performance.

En conclusion, le proviseur propose une nouvelle formulation, qui est retenue (voir point du règlement du règlement intérieur du conseil d'établissement en fin de compte rendu). Pour le prochain CE, il propose de viser un mode hybride si les conditions le permettent. Un représentant du secondaire demande sur quoi il fondera sa décision. Il propose et s'engage à consulter par mail les membres du CE avant l'envoi de la convocation.

18 votants Abst : 0 Contre : 1 Pour : 17

Le compte-rendu est adopté.

2. Installation des commissions relevant du Conseil d'établissement

Voir tableau joint

La désignation des représentants des personnels est à compléter pour le Conseil du Second Degré et pour le Conseil de discipline, uniquement pour le Conseil du Second Degré s'agissant des représentants des parents d'élèves.

Voir tableaux en annexe

3. Projet immobilier

Le directeur du primaire rappelle la démarche de concertation et de consultation qui a été suivie : quatre scénarios ont été proposés pour l'installation de classes du primaire dans la future annexe. Après discussion en conseil des maîtres, l'un de ces scénarios a été écarté. Lors du Conseil des maîtres suivant, le 4 novembre, aucune remarque n'a été faite. Une consultation des professeurs du primaire a fait émerger comme choix majoritaire le déménagement des classes de CE2, CM1 et CM2. Le Conseil d'école réuni le 10 novembre a émis un avis unanime proposant ce même choix.

Aucune intervention n'ayant lieu, la proposition de déménager vers l'annexe les classes de CE2, CM1 et CM2 est soumise à l'approbation du CE :

18 votants Abst : 0 Contre : 0 Pour : 18

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Carte des emplois

Le proviseur explique que suite au précédent Conseil d'établissement (CE), il a questionné le professeur d'EPS qui a répondu qu'il ne prendrait pas sa retraite cette année. Au primaire, il a questionné les deux professeurs des écoles concernées qui lui ont répondu qu'elles ne prendraient pas leur retraite cette année. Dans ces conditions, le sujet est de nouveau mis à l'ordre du jour du CE.

Le proviseur rappelle les différences de statuts entre professeurs résidents, non résidents (donc en contrat local), et titulaires non résidents.

Au secondaire, la direction a pris en compte la répartition des supports de résidents par discipline : les disciplines scientifiques étaient moins bien dotées en nombre de résidents que les autres disciplines comptant des professeurs TNR (Titulaires Non Résidents). Elle a donc proposé de candidater sur le support de résident, gelé suite au départ en juillet 2020 d'un professeur d'histoire-géographie résident, au professeur TNR ayant la plus grande ancienneté : ce professeur a accepté. La direction propose donc de flécher ce support de résident vers les Sciences de la Vie et de la Terre, discipline de ce professeur.

Au primaire, la direction ne propose pas de demander une création de support de résident, eu égard au taux d'encadrement particulièrement élevé par rapport à la moyenne de l'AEFE.

Par ailleurs, en Sciences Économiques et Sociales le poste d'EEMCP2 (professeur formateur) sera vacant, et l'établissement demandera à conserver ce support d'expatrié.

Au final, le proviseur propose de soumettre au vote du CE une carte des emplois inchangée, avec fléchage du poste gelé au secondaire vers les SVT.

Les membres du CE interviennent :

La représentante de la liste SNUipp Tozen indique que 6 collègues TNR du primaire souhaitent basculer en résidents, elle demande donc la création d'un support de résident, mettant en avant le bénéfice ainsi obtenu pour stabiliser les personnels même si les contrats de résident sont désormais limités à 6 ans.

Au secondaire, les représentants des professeurs demandent la création d'un support de résident, en plus du fléchage en SVT du support déjà existant. Ils mettent en avant l'ancienneté des collègues TNR éligible à un poste de résident sur les disciplines déficitaires

(ratio entre volume horaire de la discipline par le nombre de professeurs résidents), qui aboutit au classement suivant par ordre de priorité : 1 anglais, 2 sciences physiques, 3 espagnol.

Le représentant des ATOS demande si d'autres créations de postes sont incluses dans cette carte : le proviseur répond que cela relèvera plutôt du projet de budget 2021-22, présenté au Conseil d'administration.

Le proviseur propose donc de voter sur une première carte des emplois, qui est celle proposée par la direction :
18 votants Abst : 5 Contre : 7 Pour : 6

Cette proposition est rejetée.

Le proviseur invite alors les représentants à soumettre une autre proposition – pour laquelle il annonce s'abstenir. Ils proposent une carte prévoyant une création de support au primaire, une création de support au secondaire selon le classement ci-dessus et le fléchage du poste gelé vers les SVT.

18 votants Abst : 8 Contre : 0 Pour : 10

Cette proposition est approuvée.

5. Échanges autour de la question de la sécurité dans les vestiaires d'EPS au secondaire

Ce point reprend la question diverse n°1 des représentants des parents d'élèves.

Le proviseur rappelle qu'un vol de grande ampleur a eu lieu mardi 13 octobre 2020 dans les vestiaires des garçons et des filles pendant un cours d'EPS des classes de 2^{nde}. Six élèves se sont signalés auprès de l'établissement. Il reprend les actions menées et les pistes évoquées :

- un examen par l'équipe de direction des locaux conduit à écarter la possibilité de fermer à clef les vestiaires, qui restent accessibles par les WC (côté garçons), ces derniers ne fermant pas ; de plus cela conduirait les professeurs d'EPS à passer un temps important à l'entrée des vestiaires à chaque mouvement de classe au détriment du temps de cours ;
- le recrutement d'un surveillant qui serait positionné en permanence à l'entrée des vestiaires, outre son coût pour le budget de l'établissement, ne garantirait pas une sécurité absolue sur ce qui se passerait dans les vestiaires ;
- l'installation de caméras de surveillance exigerait d'une part une procédure rigoureuse de consultation, d'encadrement et de délibération au Conseil d'établissement ; d'autre part elles seraient facilement endommagées car les plafonds sont bas dans ces locaux, elles ne permettraient pas davantage de voir ce qui se passerait dans les vestiaires et poseraient un problème de respect de l'intimité. Pour toutes ces raisons le proviseur se dit défavorable à cette option ;
- il rappelle en revanche que tous les lycéens et collégiens disposent d'un casier avec un cadenas, qu'ils sont incités à utiliser. Des casiers spécifiques avaient été installés il y a quelques années à côté des vestiaires, mais ils ont rapidement été dégradés et rendus inutilisables ;
- il souligne le nombre de vêtements ou d'accessoires retrouvés dans l'établissement et oubliés par les élèves, ce qui pose la question de l'attention portée à leurs affaires ;
- enfin, il évoque la 'boîte d'oubli' que les professeurs d'EPS mettent déjà à disposition des élèves pendant les cours.

Suite au vol du 13 octobre, il rappelle que la direction a examiné les lieux pour envisager les hypothèses ci-dessus, qu'elle a réuni les professeurs d'EPS et leur a proposé d'adopter des 'boîtes d'oubli' fermées avec un cadenas dont ils garderaient la clef avec eux (la solution est en cours de mise en œuvre), qu'elle a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour du CE, ainsi qu'à celui d'un prochain CVLC. Il précise enfin que la police, contactée par une des victimes, a contacté l'établissement et demandé à entendre les six élèves victimes, ce qui est en cours d'organisation.

La discussion s'engage :

Certains élèves souhaiteraient installer des caméras, d'autres y sont opposés.

Le manque de temps est pointé pour aller jusqu'aux casiers, parfois situés au 3^e étage, avant d'aller en cours d'EPS. Le proviseur évoquera la question d'une tolérance sur ce point avec l'équipe d'EPS, même si la ponctualité ne peut pas être totalement sacrifiée pour le bon déroulement de ces cours.

Les représentants des parents aimeraient une démarche de la direction qui soit dissuasive pour les voleurs en leur rappelant les sanctions encourues. Le Conseiller consulaire F. Roussel prône le rappel à la règle.

Le proviseur souligne l'équilibre à tenir avec l'éducation à l'autonomie, à laquelle les élèves et les familles sont également et légitimement attachés. Il rappelle également le principe de co-éducation, la règle étant constamment rappelée à la fois par l'école et par les familles.

Il refuse d'encourager à la délation par une boîte anonyme, suggestion émise par des élèves, mais souhaite que les élèves aient le réflexe de venir partager des informations qu'ils pourraient détenir avec les adultes de l'établissement. L'idée d'une signalétique simple est évoquée, ainsi que celle d'une campagne de sensibilisation, incluant les élèves victimes, et portant sur le risque de perte de confiance entre élèves.

Le proviseur conclut en maintenant ouverte la mobilisation sur ces pistes de réflexion et d'action, qui passeront par le CVLC et le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté).

6. Conclusions du groupe de suivi du protocole sanitaire

Elles n'appellent pas de remarques de la part des membres du Conseil d'établissement.

La validation de ces conclusions est mise au vote :

18 votants Abst : 0 Contre : 0 Pour : 18

Cette validation est acquise à l'unanimité.

7. Questions diverses

Questions des représentants des parents d'élèves

1. Vols dans les vestiaires

Des vols ont été commis entre 10h et midi pendant un cours de sport des 2nde, le 13 octobre 2020. Les vestiaires filles et garçons ont été visités. 13 personnes ont été volées et une somme de 49 000¥ a été dérobée.

- *Serait-il possible de procéder à la fermeture des vestiaires pendant les cours ?*
- *Des caméras de surveillance pourraient-elles être installées au niveau des accès ?*
- *Les victimes ont-elles été encouragées à déposer plainte au koban ?*
- *Une campagne de sensibilisation sur le vol peut-elle être lancée ? Le thème est récurrent, mais au Japon, c'est d'autant plus important. Qui vole à l'école vole peut-être en dehors.*
- *Sur la gestion du problème lui-même, il y a une réflexion à avoir : dans son éditorial du 10 octobre 2020, Jérôme Fénoglio, directeur du Monde, écrivait à propos du drame de Conflans "il faut cesser de croire que les conflits liés à la vie scolaire peuvent encore se traiter seulement entre les murs des établissements, alors qu'ils sont déformés, amplifiés par des moyens numériques." Cela vaut pour les problèmes très graves, mais aussi pour ceux comparativement bénins de vols dans l'établissement.*

→ Le point a été traité plus haut.

2. Salle d'étude, CDI et accès à des ordinateurs sur les heures libres

Il semble que les élèves se regroupent dehors, ce qui deviendra vite impossible avec l'arrivée de la saison hivernale et est également moins propice à pouvoir avancer ses devoirs.

- *Y a-t-il suffisamment d'espace pour accueillir les élèves qui souhaitent travailler pendant leurs heures libres au lycée ?*
- *Le CDI a-t-il rouvert complètement et est-il accessible pour les collégiens et lycéens qui en ont besoin ?*
- *Où les élèves peuvent-ils utiliser un ordinateur pour réaliser leur travail scolaire ?*

→ Plusieurs salles sont ouvertes sur le temps scolaire, sous la surveillance d'un assistant d'éducation, ainsi que le CDI pour les classes à examen. La nécessité de pouvoir établir une traçabilité en cas de contamination explique ces limites. Des ordinateurs sont disponibles en salle d'étude, et des Chromebooks au CDI ; les lycéens disposent tous d'un Chromebook.

3. Retours sur les Réunions Individuelles Parents Professeurs (RIPP)

Certains parents ont eu 3 ou 4 rdv à 6 minutes d'intervalles ce qui rend difficile de concilier respect des horaires et temps de partage avec l'enseignant.

- *N'est-il pas possible de paramétrer des temps entre les rdv ?*
- *Ne serait-il pas envisageable que les enseignants demandent des rdv individuels en dehors des RIPP aux parents des élèves pour lesquels les 6 minutes sont clairement insuffisantes ?*

→ Si l'on allonge ce temps entre les rendez-vous, cela diminuera le nombre de créneaux disponibles, ce qui ne serait pas satisfaisant. Mais le dialogue reste possible sous de multiples formes entre parents et professeurs en dehors de ces rencontres.

4. Aides de l'AEFE

- Le CA de l'AEFE (cf courrier de F. Normant du 16/10) a voté des aides rétroactives de 30% sur certaines dépenses liées au COVID entre le 1er Mars et le 31 Décembre. Le lycée a-t-il ou va-t-il faire la demande sur les dépenses déjà engagées ?
Les domaines concernés sont :
- Le renforcement de la capacité numérique : équipement, amélioration des connexions, ...
- L'accompagnement des élèves en difficultés : actions de soutien scolaire ou périscolaire, organisation de stages, ... ;
- L'application des protocoles sanitaires : dépenses spécifiques, en matériel, location de locaux, personnels...
- La formation des personnels à l'enseignement à distance"
Certains semblent être applicables aux dépenses du LFIT et permettrait d'alléger un peu la charge financière pour le lycée (et les factures pour les familles ?).

→ Le lycée a transmis une demande pour les dépenses liées au matériel sanitaire et aux équipes de nettoyage.

- Les FLT ont précédemment demandé (dans le cadre du bilan post-confinement) un retour des enseignants sur des éventuels "décrochages" d'élèves. Sept semaines après la rentrée et après les RIPP, des difficultés ont-elles été signalées ? Si oui et sachant qu'une aide partielle est maintenant disponible, le LFIT va-t-il renforcer le soutien aux élèves en difficultés.

→ Ce point relève davantage du Conseil d'école et du Conseil du Second Degré.

5. Les campagnes de sensibilisation des élèves

Le 5 novembre était la Journée contre le harcèlement. A-t-elle donné lieu à des actions particulières au LFI Tokyo ? La conférence internationale sur la lutte contre le harcèlement entre élèves, organisée par le Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports et l'Unesco ne semble pas avoir fait l'objet d'une information pour l'ensemble des parents.

Plus généralement, chaque année des campagnes de sensibilisation sont organisées en particulier auprès des élèves du secondaire sur des thématiques importantes (conduites à risque, harcèlement...). La direction pourrait-elle présenter les projets pour cette année ? La question du respect d'autrui, suite au vol signalé plus haut, nous semble devoir tout particulièrement retenir l'attention.

→ Plutôt qu'une action superficielle et ponctuelle un jour donné, il paraît préférable d'aborder cette thématique – et les autres – dans le cadre des instances : CVLC, CESC, qui seront réunies ces prochaines semaines.

Questions des représentants des personnels du secondaire

6. Carte des emplois

Cette questions s'adresse directement aux représentants des personnels. Connaissions-nous les critères de ce fléchage ?

Ancienneté ? Nombre de résidents dans le département ? Autres ?

→ Cette question a été abordée dans le cadre de l'ordre du jour.

7. Numérique (+ question 11 du secondaire)

7.a. La commission numérique a été créée il y a deux ans. Cette commission consultative ne transmet ses avis à aucune autre instance qui pourrait les entériner. Ne serait-il pas plus pertinent et transparent d'organiser cette instance de façon à ce qu'elle transmette ses propositions au conseil des maîtres et au conseil pédagogique, puis au CE ?

En effet, cette procédure permettrait d'avoir un fonctionnement plus concerté et ainsi d'éviter les décisions radicales ou les changements soudains parfois incompris (exemple, la transformation de deux salles informatiques d'une capacité de 30 élèves chacune en atelier de technologie).

→ La Commission informatique a un rôle opérationnel et un rôle d'expertise. Elle ne se substitue pas au Conseil d'établissement, qui a validé il y a quelques années le projet des Chromebooks et qui a adopté en juin dernier la charte des utilisateurs que la Commission avait préparée. Elle réunit la direction, le service informatique, les référents numériques, le gestionnaire matériel. Elle doit rendre compte désormais à chaque Conseil d'établissement de ses travaux. Depuis la rentrée de septembre 2020, voici donc les points qu'elle a traités :

- bilan de la couverture wifi au secondaire + validation du déplacement de bornes ;

- exploration des solutions existantes pour les licences Microsoft Office ;
- mise au point d'un outil de partage du suivi des travaux en cours pour la Commission informatique ;
- demande des personnels de pouvoir connecter deux appareils personnels au réseau wifi de l'établissement : le proviseur indique que suite aux échanges au sein de la Commission, chaque personnel aura le choix de l'appareil qu'il souhaite connecter (ordinateur, tablette ou smartphone), mais pour le moment seulement un appareil par personne pourra accéder à ce réseau wifi ;
- au primaire, validation de la possibilité, pour les professeurs qui le souhaitent, d'ouvrir un compte de classe sur un réseau social dans le cadre de l'éducation aux réseaux sociaux inscrite dans les programmes, cela restant sous le contrôle du professeur après validation du projet par la direction ;
- enfin, la question d'un outil de contrôle des écrans de Chromebook au lycée a fait l'objet d'une instruction : le conseil juridique de l'établissement, sollicité, a estimé un tel outil possible dans le cadre d'une limitation stricte au temps scolaire et aux locaux du lycée, d'une inscription dans la charte des utilisateurs et d'une validation par le Conseil d'établissement ; pour l'heure, des personnels testent entre eux des outils.

Par ailleurs, la transformation de deux salles informatiques en FabLab n'a pas réduit leur capacité d'accueil, au contraire puisqu'elles sont devenues polyvalentes et toujours équipées d'ordinateurs fixes.

7.b. Les élèves sont de plus en plus équipés de montres connectées qui s'allument et s'éteignent plusieurs fois par cours. Ils y reçoivent des courriels ainsi que d'autres notifications. N'y aurait-il pas une réflexion à mener sur cette question ?

→ Le règlement intérieur des élèves précise (§3-4) : 'Les téléphones portables ou tout autre outil de communication à distance doivent être éteints et rangés dans l'établissement (...)'.
Ce règlement est voté chaque fin d'année par le CE, après consultation du CVLC et du Conseil du Second Degré. S'il y a des demandes pour le modifier et le compléter, c'est donc possible.

8. Divers

8.a. Demande de reprise du kickboxing light.

Ce point a fait l'objet d'un malentendu, levé avec le professeur suite au dernier groupe de suivi, et l'activité est bien autorisée.

8.b Lors du CE du 1er octobre 2020, le proviseur a décidé de ne pas répondre aux questions diverses qu'il ne trouvait pas pertinentes. Cela ne constitue-t-il un dysfonctionnement des instances dont un des rôles est d'assurer le dialogue dans une école républicaine où la liberté d'expression est enseignée ?

→ Un représentant des personnels du secondaire estime que le proviseur a interprété certaines questions en leur donnant un sens qu'elles n'avaient pas forcément.

Le proviseur rappelle qu'il a fait ces précisions tout en répondant aux dites questions. Il ajoute qu'une question isolée peut sembler neutre, mais qu'un faisceau de questions produisent un sens qui peut paraître moins neutre.

Le représentant du secondaire reprend une question particulière et réaffirme que celle-ci était neutre et qu'elle ne pouvait donner lieu à interprétation.

Sur la question des lettres de mission pour les titulaires d'IMP au secondaire, citée en exemple, un second représentant du secondaire confirme que certains ignorent l'existence de ces lettres et que la question ne se prêtait pas forcément à interprétation.

Le proviseur répond que la liste des bénéficiaires a été présentée au Conseil pédagogique.

Questions des représentants du primaire (liste Snuipp-Tozen) :

9. Que prévoit la direction pour un retour en présentiel des réunions du Conseil d'Établissement ? Le présentiel représente un confort indéniable.

→ Ce point a été traité dans l'ordre du jour.

10. Afin d'éviter les multiples réunions et va-et-vient qui ont eu lieu l'année dernière pour l'élaboration du calendrier scolaire, le conseil d'établissement peut-il convenir d'une procédure moins chronophage ?

→ Le proviseur demande aux membres du Conseil la méthode qu'ils souhaitent adopter.

Après échange, ce qui est retenu est ceci : la direction transmettra aux représentants des personnels, des parents et des élèves les éléments de cadrage, leur laissant le soin d'établir une ou des propositions qui suivront le circuit de concertation prévu à travers les instances concernées jusqu'à l'adoption par le Conseil d'établissement

Le représentant des personnels demande s'il est possible d'avoir une version en japonais du calendrier, suite à une récente confusion lors d'un jour férié travaillé avec les chauffeurs de bus. Le proviseur renvoie aux responsables des différents services la transmission des informations qui relèvent de leur activité.

11. Dans le CR du conseil d'établissement du 22 juin, il est écrit que la commission informatique n'est pas une instance et qu'elle devra rendre compte de ses travaux au conseil d'établissement. La commission informatique a-t-elle un pouvoir décisionnel comme cela est écrit dans le CR envoyé le 30 septembre par le référent numérique du primaire ? Ou bien, comme d'autres commissions, ses réflexions font-elles l'objet de prises de décisions par le conseil d'établissement ?

→ Voir réponse à la question 7a des représentants du secondaire

12. Les projets de classes découvertes n'ont toujours pas été validés lors du groupe de suivi du protocole sanitaire. Après information prise, le centre d'accueil est ouvert et reçoit des écoles japonaises. A-t-on pris contact avec la Mairie de Kita-ku à ce sujet ?

→ Cette question pourra être abordée lors du prochain groupe de suivi. La Mairie de Kita-Ku, sollicitée, a fait la réponse suivante : 'Cette année scolaire, ils ne font pas de SPAN. Les écoles publiques de l'arrondissement ne font que des voyages sans nuitées avec retour dans la journée. Mais ils prévoient de recommencer les SPAN à partir de leur rentrée scolaire prochaine soit Avril 2021.'

Si le groupe de suivi ouvre cette possibilité, les projets de voyages avec nuitée pourront être soumis à la validation du Conseil d'administration de février, à condition d'être vigilants sur les conditions d'annulation.

13. Peut-on revenir aux réunions des instances en présentiel ? Je profite de ma question pour remercier vivement le représentant du primaire qui était au groupe de suivi du protocole sanitaire qui a su faire preuve de courage en demandant un retour des réunions en présentiel. Courage, il en fallait car sa prise de position va à contre-courant de la pensée dominante dont les arguments sont discutables. Merci !

→ Les instances décident de leurs modalités de fonctionnement.

14. En tant que TNR, je souhaite que les représentants demandent la création d'un poste de résident pour le primaire.

→ Voir point n°4 de l'ordre du jour

Questions des représentants du primaire (liste sans étiquette) :

15. En discutant avec des collègues, j'ai l'impression qu'il y a de plus en plus d'erreurs dans les commandes France et que nous recevons ces commandes de plus en plus tardivement. Je sais que cette année a été très particulière mais serait-il envisageable de prévoir une arrivée des commandes fin-juin/début juillet afin de permettre aux enseignants déjà présents dans l'établissement (et qui le souhaitent) d'installer le nouveau matériel avant la pré-rentrée ? Cela permettrait également aux nouveaux collègues de ne pas avoir à le faire après la rentrée des élèves. En ce qui concerne les erreurs de commande, je ne sais pas si mon impression est vraie car, avec le volume des commandes qui est très conséquent, il n'est pas facile d'en juger. Cependant, s'il y a effectivement une augmentation des erreurs, serait-il possible d'essayer de cibler d'où elles viennent et peut-être de voir comment les commandes se passent dans les autres établissements afin de voir si cela est quelque chose de généralisé sur la zone ?

→ La vigilance reste de mise pour éviter des erreurs. En temps normal, hors crise sanitaire, les commandes passées en avril arrivent en juin, ce qui implique de tenir ce calendrier pour les commandes. Il conviendra de voir s'il faut ou non modifier la politique d'achat.

16. Cette année, nous avons voté pour nos représentants en présentiel. Cela m'a semblé beaucoup moins pratique de le faire sur place qu'en ligne (à la fois pour la mise en place matérielle/le besoin de personnels sur place/le temps de dépouillement que pour le vote en lui-même qui ne peut être effectué qu'à des horaires précis). Est-il possible de connaître les raisons de ce choix ? Ce choix peut-il être revu l'année prochaine ?

→ Le vote électronique est autorisé par l'AEFE pour les élections des représentants des parents, mais pas pour les élections des représentants des personnels.

17. Bonjour et merci pour ce questionnaire. Il me semble incohérent d'envoyer le cycle 2 dans l'école numéro 6 pour des questions de "va et vient" tout au long de la scolarité primaire.

→ Voir point n°3 de l'ordre du jour

18. Il est surprenant de voir que d'après le compte rendu de la réunion de protocole notre représentant ai dit qu'un très grand nombre de personnel primaire souhaitait revenir aux réunions en présentiel alors qu'un sondage ne confirme pas du tout cela quelques jours après. La direction peut-elle continuer de nous consulter par ce type de sondage ?

→ La direction procède à des consultations quand cela peut apporter un éclairage, et elle continuera à le faire.

19. Je lis dans le compte-rendu qu'il n'a pas été possible d'ouvrir plus d'activités périscolaires par manque d'intervenants et de locaux or plusieurs personnes du personnel ont proposé des activités qui n'existent pas encore et qui pourraient se faire dans leurs classes. Pourrait-on réétudier les propositions pour le 2e semestre ?

→ S'il y a eu sollicitation avant la rentrée, le dialogue est peut-être à reprendre pour dissiper d'éventuels malentendus. Par ailleurs, les effectifs du périscolaire sont inférieurs cette année à ceux de l'année dernière : de nouvelles offres risqueraient de se faire au détriment des effectifs d'ateliers existants, ce qui creuserait le déficit de ce service.

Questions des représentants des ATOS :

20. J'ai une question concernant le projet immobilier ainsi que le nombre de personnel atos, est-ce que le personnel actuel va être dispatché sur les deux sites ou une vague de recrutement aura lieu ? Par exemple le service Informatique est toujours débordé rien qu'avec les tâches de support quotidien, en plus de cela se rajoutent les projets, si le service se retrouve à une personne par site j'ai peur des conséquences que cela pourrait avoir. Si une vague de recrutement est prévue savez vous quand est-ce qu'elle aurait lieu ? (Extrait du 1er CE : "Carte des emplois 2021-2022 reste inchangée". J'ai peur qu'un recrutement soit fait en 2022 "juste" avant l'ouverture du second site et que le nouveau personnel n'ait pas le temps d'être formé).

→ La définition des besoins en nouveaux postes se fera dans le cadre du budget 2021-22 et 2022-23.

21. Bonjour,

Suite au nombre grandissant d'élèves et de classes de travaux pratiques serait il possible d'envisager d'aménager une classe de plus en SPC et en SVT afin d'éviter que les cours de SPC ou SVT aient lieu dans les classes des matières inverses ce qui éviterait pas mal d'inconvénients. (Actuellement 3 salles de SVT et 2 salles de SPC) Par ailleurs le labo de préparation se fait vraiment petit pour tout préparer. Quand il y aura plus de place serait il possible d'abattre le mur entre la salle 109 et le laboratoire afin d'agrandir celui-ci ? Je vous remercie pour le temps passé à l'étude de ces requêtes.

→ La réflexion et la concertation sur l'aménagement des espaces libérés pour le secondaire suite au déménagement de certaines classes vers l'annexe sont à venir. Pour l'heure elles n'ont pas été amorcées.

La représentante de la liste sans étiquette demande si le groupe de suivi du protocole sanitaire va continuer à siéger. Le proviseur rappelle que ce groupe était une émanation du Conseil d'établissement qui a, l'an dernier, développé une certaine expertise dans le suivi de ces questions puisqu'il a eu à adopter les protocoles. La composition de la CHSC-CS est sensiblement équivalente à celle de ce groupe de suivi.

Le Conseil d'établissement, ne souhaitant pas multiplier les réunions d'instances différentes (groupe de suivi, CE, CHSCT, CHSC-CS), demande au proviseur de vérifier auprès de l'AEFE si la procédure suivie actuellement s'inscrit dans le cadre adéquat.

La séance est levée à 20h30.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

adopté par le CE du 12 novembre 2020

1. Les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil d'établissement au LFI Tokyo sont conformes aux directives de la circulaire n°1566 du 09/07/2019.
2. Conformément aux textes en vigueur, le CE se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre. Il peut être en outre réuni en séance extraordinaire à la demande du conseiller culturel, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour précis.
3. Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins dix jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours. Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.
4. Le CE ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant voix délibérative composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le CE est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.
5. La durée maximale de la réunion du CE est de 2h30. Les points à l'ordre du jour qui, le cas échéant, n'auraient pas été abordés seront traités lors du Conseil d'établissement suivant.
6. L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement et est adopté en début de séance. Toute question qu'un membre du CE souhaiterait poser doit être envoyée au secrétariat du chef d'établissement au moins deux jours francs avant la date fixée pour le CE. Toute question ne relevant pas du CE ou ayant été traitée antérieurement ne sera pas traitée.
7. A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint chargés d'établir le procès-verbal, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.
8. Le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande. Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion. En cas de partage égal des voix, la voix du président du CE est prépondérante.
9. Le mode de réunion idéal reste le présentiel. Tant que les conditions sanitaires restent incertaines, la visioconférence ou un mode hybride sont privilégiés. En cas de visioconférence partielle ou totale, l'enregistrement audio ou vidéo de ces visioconférences est interdit. Les membres s'engagent à ce que les contenus de ces réunions ne soient pas audibles par des tiers.

Année scolaire 20202021

CONSEIL D'ETABLISSEMENT - Emargement
Du jeudi 12 novembre 2020
18 h 00

Membres siégeant avec voix délibérative :	Présents	Excusés	Remplacés	émargement
Administration :				
M. Maxence ROBIN, ACPF	X			
M. Laurent WAJNBERG	x			
Mme Marie DOYHAMBEHERE	x			
M. Claude OULHEN	x			
M. Gilles SANSEBASTIAN	x			
M. Guillaume JUBLOT	x			
Personnels d'Enseignement :				
M. Vincent AIME	X			
Mme Alexandra CABRIT	X			
Mme Stéphanie DUCORNEZ	X			
Mme Fanny FONTAINE	X			
M. Julien LOEUILLLOT	X			
Personnels ATOS :				
M. Alexandre DUBOS		x	M. Perciballi ✓	
Parents d'élèves :				
M. Vincent BRANCOURT-ITO	x			
Mme Jessica COSMAO	x ✓			
M. Joël GAY	x			
Mme Laurence VERMONT	x ✓			
Elèves :				
Melle Lunnet NEWMAN	X ✓			
M. Arthur PELLETIER	X ✓			
Membres siégeant avec voix consultative :				
M. Gilles ALMOSNINO, CDAEFE				
Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, consule				
M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire	X			
Mme Evelynne INUZUKA, conseillère consulaire	X			
M. François ROUSSEL, conseiller consulaire	X			
M. Armel CAHIERRE, Président de la C.C.I.F.J				
Melle Alicia CHAILLOUX vice-président du CVLC	X			

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT		
Membres siégeant avec voix délibérative		
Administration	M. Stéphane MARTIN, Conseiller culturel	
Administration, psdt du CE	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
REPRÉSENTANTS 2020-2021		
	Titulaires	Suppléants
Personnels d'enseignement et d'éducation		
Représentant Pers. Ens. Educ. Sec	M. Vincent AIME	M. Laurent ABBAL
Représentant Pers. Ens. Educ. Sec	Mme Fanny FONTAINE	M. Fabrice PERRIN
Représentant Pers. Ens. Educ. Sec	M. Julien LOEUILLLOT	Mme Maki TERADA
Représentant Pers. Ens. Educ. Prim	Mme Stéphanie DUCORNEZ	M. François GAGNAIRE
Représentant Pers. Ens. Educ. Prim	Mme Alexandra CABRIT	Mme Erika RUHLMANN
Personnels non enseignants		
Représentant Pers. ATOS	M. Alexandre DUBOS	M. Axel PERCIBALLI
Parents d'élèves		
Représentant Parents	M. Vincent BRANCOURT-ITO	M. Simon SERVERIN
Représentant Parents	Mme Jessica COSMAO	M. Thomas LAUNEY
Représentant Parents	M. Joël GAY	M. Bruno PEYRON
Représentant Parents	Mme Laurence VERMONT	Mme Laurence GAREIL
Elèves		
Représentant Elèves		
Représentant Elèves		
Membres siégeant avec voix consultative :		
M. Maxence ROBIN, attaché de coopération pour le français		
M. Gilles ALMOSNINO, chef du secteur Asie (AEFE)		
M. Arnel CAHIERRE, Président de la C.C.I.F.J		
M. François ROUSSEL, conseiller consulaire		
Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, Consule		
M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire		
Mme Evelyne DAVENET—INUZUKA conseillère consulaire		
vice-président du CVLC		
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
jeudi 1er octobre 2020	jeudi 12 novembre 2020 2021	mardi 2 février lundi 24 mai 2021

CONSEIL DU SECOND DEGRÉ 2020-2021 (CSD)		
Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »		
MEMBRES DE DROIT		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
REPRÉSENTANTS 2020-2021		
CATÉGORIE	TITULAIRES (élus du CE)	SUPPLÉANTS (élus du CE)
Représentant Pers. Ens. Educ.	oubli	

Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. ATOS		
Représentant Parents		
Représentant Parents		
Représentant Elèves		
Représentant Elèves		
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
lundi 28 septembre 2020	jeudi 21 janvier 2021	lundi 17 mai 2021

CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE ET COLLEGIENNE 2020-2021 (CVLC)		
<i>8 personnels de l'établissement volontaires, proposés par les représentants des personnels au conseil d'établissement</i>		
MEMBRES DE DROIT		
Président	Laurent WAJNBERG	
Proviseur adjoint	Marie DOYHAMBEHERE	
CPE	Guillaume JUBLOT	
CATÉGORIE	TITULAIRES (élus)	SUPPLÉANTS (élus)
vice-Président	Mlle Alicia CHAILLOUX	
6ème	Mlle Kiku GROSSAS	Mlle Lalie MOREAU
5ème	M. Jules ARCHAMBAULT	M. Ilian WINDERICKX
4ème	M. François BAYLE	M. Lucas DUCHER
3ème	Mlle Lilia SHIMIZU	Mlle Naoko SEBIRE
2nde	Mlle Soie NICOLAS	Mlle Annabelle LE HENAFF
	M. Egide LEDU	M. Kaïssey ETIENNE ABE
1ère	M. Oscar PEYRON	M. Titouan VARINOIS
	Mlle Jade PERRIN	Mlle Tya BRUNEAU
Tale	M. Kay ROMANN	M. Mathis RATTE
	Mlle Alicia CHAILLOUX	Mlle Alix ARCHAMBAULT
10 ADULTES (VOIX CONSULTATIVES)		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentant personnels	A. Dehez	J. Cabrit
Représentant personnels	F. Fontaine	
Représentant personnels	M. Garrigues	
Représentant personnels	N. Chica	
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant parents	Thibaud Desbief	
Représentant parents	Laurence Vermont	
DATES DE RÉUNION 2019/2020		
mardi 19 janvier 2021	jeudi 13 mai 2021	

CONSEIL DE DISCIPLINE 2020-2021	
<i>Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »</i>	
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE
Administration	M. Claude OULHEN, DAF

	TITULAIRES (élus au CE)	SUPPLEANTS (élus au CE)
Représentant Pers. Ens. Educ.	oubli	
Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. non Ens.		
Représentant parents	L. Vermont	B. Peyron
Représentant parents	V. Brancourt	J. Gay
Représentant parents		
	TITULAIRES (élus au CE)	SUPPLEANTS (élus au CE)
Représentant élèves		
Représentant élèves		
Représentant élèves		
(Collège: 3 Rep. Parents et 2 Rep. Élèves -Lycée: 2 Rep. Parents et 3 Rep. Élèves)		

COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ de la communauté scolaire 2020-2021 (CHS-CS)		
Désignés par les représentants siégeant au conseil d'établissement		
MEMBRES DE DROIT		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Expert	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe	
Expert	Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, consule	
REPRÉSENTANTS 2020-2021		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnel enseignant Primaire	J. Zerathe	E. Allard
2e nom ?	E. Allard	
Personnel enseignant Secondaire	V. Aimé	
Personnel non enseignant	x	
Personnel non enseignant		
Parent	Eric Allain	Bruno Peyron
Parent	Thomas Launey	
Élève	Clément Hostache	Clara Kwintner
Élève	Angéline Gerber-Gaillard	M. Kay Romann
MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE		
Expert	M. Xavier JORGE, gestion matérielle	
Expert		
Îlotiers	M. Hubert POELMANS (Itabashi-Ku)	Ku)
Îlotiers	Mme Elisabeth ETIENNE (Kita-Ku)	
Personnalités qualifiées		
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
2 réunions annuelles		

COMMISSION HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2020-2021 (CHS-CT)	
Désignés par les représentants siégeant au conseil d'établissement (parité administration / personnels)	
MEMBRES DE DROIT	
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur

Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe	
REPRÉSENTANTS 2020-2021		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnel enseignant Primaire	F. Gagnaire	E. Allard
Personnel enseignant Primaire	A. Chiaramonte	J. Zerathe
Personnel enseignant Secondaire	J. Helminger	F. Perin
Personnel enseignant Secondaire	V. Aimé	P. Léveillé
Personnel non enseignant	S. Lamothe	A. Dubos
Personnel non enseignant	A. Perciballi	
EXPERT		
Expert	M. Xavier JORGE, gest. matériel	Mme Lucile OSHIDA, infirmière
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
2 réunions annuelles		

CELLULE DE FORMATION CONTINUE 2020-2021		
Personnels volontaires, désignés et mandats par les représentants élus du conseil d'établissement de leurs collèges respectifs		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Personnels :	Titulaires 2020-21 et 2021-22	Suppléants (2020-21)
Personnel enseignant primaire	E. Sacco	
Personnel enseignant primaire	C. Beaudet	
Personnel enseignant secondaire	J.S. Bukowiecki	
Personnel enseignant secondaire	J. Loeuillot	P. Mey
Personnel non enseignant	x	
Personnel non enseignant		
Invité	M. Mohammed EL AHMADI (EEMCP2)	
Invité	M. Frédéric GAUTIER (EEMCP2)	
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
lundi 28 septembre 2020		fin d'année

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (CESC)		
<i>Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »</i>		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe ou Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, consule	
Personnel de santé, expert		
Personnels enseignants du primaire	x	

(nombre libre)		
Personnels enseignants du secondaire	C.A. Eilstein	
(nombre libre)	P. Léveillé	
Parents d'élèves	Celia Hughes	
(nombre libre)		
Elèves	Mlle Kiku GROSSAS	Mlle Lila Lefevre-Iwata
	M. Paul Merveilleux du Vignaux	M. Kay Romann
	Mlle Abigaïl Aimé	

COMMISSION DE LA CAISSE DE SOLIDARITE		
<i>Personnels volontaires, désignés et mandats par les représentants élus du conseil d'établissement de leurs collèges respectifs</i>		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	Mme Virginie SAKAI, chef comptable	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Personnels :	Titulaires	Suppléants
Personnel primaire	x	
Personnel secondaire	J. Loeuillot	
Représentant parents primaire	Laurence Gareil	Vincent Brancourt
Représentant parents secondaire	PF Vilquin	Jessica Cosmao

COMMISSION IMMOBILIERE		
<i>Professeurs volontaires recensés par la direction</i>		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Xavier JORGE, gestionnaire matériel	
Personnels :	Titulaires	Suppléants
enseignant du primaire	M. Akahori	
enseignant du primaire	J. Nadon	G. Gerville
enseignant du primaire	N. Loffredo	E. Menier
enseignant du primaire	S. Ducornez	
enseignants du secondaire	V. Aimé	
ATOS	A. Dubos	
Parents :	Titulaires	Suppléants
parent d'élève du primaire	Pierre-Francois Vilquin	Thomas Launey
parent d'élève du primaire		
parent d'élève du primaire		
Personnalités qualifiées :	Titulaires	Suppléants
conseiller consulaire	Mme Evelyne DAVENET—INUZUKA conseillère consulaire	
conseiller consulaire	M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire	
conseiller consulaire	M. François ROUSSEL, conseiller consulaire	
Ambassade	M. Maxence Robin, attaché de coopération pour le Français	
expert	Pierre-Henry HANTSON	